

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5

Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5

Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_034 - Objet : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 921 391 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau

Le Vice-Président expose le plan de financement du projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau tel qu'il a été établi lors de la demande de prêt à la Caisse des dépôts et consignations en novembre 2019 :

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Travaux	5 169 738 €	Subventions Département	300 000 €
Etudes (MOA/MOE)	1 136 429 €	Subventions Région	2 870 990 €
Autres (màj & marges & aléas)	450 000 €	Subventions Etat / Europe	1 294 484 €
	€	Autres subventions	47 911 €
		Besoin d'emprunt (*)	2 242 782 €
		- Prêt CDC	921 391 €
		- Autres prêts : Crédit Agricole 2017	400 000 €
		Crédit Agricole 2020	921 391 €
Coût total du projet	6 756 167 €	Total des ressources	6 756 167 €

Après consultation de divers organismes bancaires, il est proposé aux délégués de la Commission Syndicale de retenir les deux propositions les plus intéressantes à savoir celles de la Caisse des dépôts

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/05/2020
065-256501321-20200429-2020_034-DE

et consignations et celle du Crédit Agricole, qui se partageront le financement à moyen terme du projet de façon équitable, soit 921 391 € chacun.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

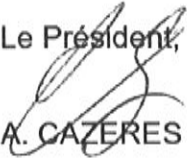
Pour le financement de cette opération, Monsieur le président de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 921 391€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : Prêt sur ressource BEI - PSPL
- Montant : 921 391 euros
- Durée de la phase préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt fixe : 0,84%
- Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 550 euros

A cet effet, le Conseil autorise son Président M. André CAZERES, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demande de réalisation de fonds.

Ces dispositions seront applicable au successeur de M. CAZERES au poste de Président, lorsque sa désignation pourra avoir eu lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 5 / 5 / 2020
et publié ou notifié
le 5 / 5 / 2020

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/05/2020 065-256501321-20200429-2020_034-DE